

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 681 Subvention (3.500 euros) à l'association Ngamb'art (10e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ngamb'art pour la réalisation de son festival Tobina dans le quartier de la Grange aux Belles du 10e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros dont 1.500 euros sur proposition de la Mairie du 10e arrondissement et 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville est attribuée à l'association Ngamb'art, 9 rue Louis Blanc (10e), pour la réalisation du festival Tobina en 2019; 2019-08423 et 2019-08811, SIMPA : 6881.

Article 2 : La dépense totale de 3.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO